

REGLEMENT PARTICULIER

RENCONTRE DES ÉCOLES DE VELO

Samedi 23 février 2019

Vélodrome G. CHEFIARE Champ-Fleuri – SAINT-DENIS

PROGRAMME

12h00 : Accueil des coureurs / Emargement (Vélodrome de Champ Fleuri – ST-DENIS).

12h30 : Réunion et composition du Jury.

CYCLO-CROSS

12h45 Reconnaissance des épreuves de cyclo-cross à vélo pour toutes les catégories.

13h00 : Départ de l'Epreuve de Cyclo-Cross :

- Poussin
- Pupille
- Benjamin
- Minime
- Pré-licencié (Fin du Circuit)

EPREUVE DE MECA JEUX

13h30 : Départ de l'Epreuve Méca Jeux :

* Poussins (G+F) : Slalom simple de 10 quilles espacées de 1.50m, demi-tour derrière un plot et retour le plus rapidement possible → vers la ligne de départ.

* Pupilles (G) et Benjamins (F) : Slalom simple de 8 quilles espacées de 1m, démontage roue avant, poser le vélo, demi-tour en courant avec la roue derrière un plot, remontage de la roue et retour le plus rapidement possible → vers la ligne de départ.

* Benjamins (G) et Minimes (G+F) : Slalom évite pierre de 8 quilles espacées de 1m, démontage roue arrière, posé le vélo,

demi-tour en courant avec la roue derrière un plot, remontage de la roue, et retour le plus rapidement possible → vers la ligne de départ.

Les coureurs auront libre choix de faire l'épreuve en chaussures de sport ou de vélo.

Le vélo utilisé devra être celui du coureur, (Vélo de route de préférence). S'il utilise son vélo de cyclo-cross, il devra avoir des roues et pneus de cyclo-cross, ce qui impose une ouverture et fermeture des étriers de frein.

MATERIEL : Vélo de Route et VTT autorisés. Chaque coureur peut utiliser le matériel de son choix en fonction des épreuves.

→ Les Epreuves de Cyclo-Cross, de Méca Jeux et de Sprints auront lieu en simultanés.

BABY VELO

14h30 Démonstration / Epreuve Baby Vélo (2 à 4 ans).

EPREUVES DE SPRINTS SUR PISTE (VITESSE)

Vélodrome de Champ Fleuri – ST-DENIS

15h30 : Début des Epreuves de sprints (350m) sur le Vélodrome de Champ Fleuri :

Séries qualificatives jusqu'aux finales.

De Poussins aux Minimes.

Pré-licenciés : 2 tours du Vélodrome (Scratch).

18h00 : Proclamation des résultats et remise des récompenses

Commissaires / Arbitres :

Chaque club devra fournir un commissaire C ou un chronométreur ou un secrétaire, la constitution du Jury des commissaires se fera le jour de la compétition pour les différentes épreuves.

Transmettre les noms des responsables de club lors de l'inscription des coureurs.

INSCRIPTIONS par Ordre de Catégories :

Les inscriptions devront être adressées par les clubs au Comité Régional avant Jeudi 21/02/2019-12h00 :

Par mail : ffcrun@wanadoo.fr.

Montant des engagements :

- PL, PO, PU, BE, MIN : 5€, (+4€ dossard si oublié).
- → Votre Dossard FFC 2019 est obligatoire !
- Baby Vélo : gratuit.

Classement par points des équipes :

Un classement général par points des équipes sera effectué sur les 6 meilleurs coureurs du club classés au général (2 maximum par catégorie) avec au moins 1 féminine.

Les catégories pré-licenciés et poussins ne sont pas prises en compte pour ce classement général par points.

Le club déclaré vainqueur sera celui qui aura obtenu le moins de points.

Classement général individuel :

Le coureur ayant le moins de points dans l'ensemble des 3 épreuves, sera déclaré vainqueur de sa catégorie.

En cas d'ex-æquo l'épreuve de Sprints sera prépondérante.

Pour tout autre point du règlement se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

VELO CLUB DE SAINT-DENIS

V.C.S.D. – 15 allée des Roses Cité Vidot Bd de La Providence – 97400 SAINT-DENIS – SIRET : 430 070 755 00011

TEL : 0692 05 77 78 OU 0692 67 59 28